

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024	
Date d'affichage et de convocation 22 mars 2024	L'an deux mil vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 17 Votants : 20	<p><u>Etaient présents</u> : Yves MURRU (à exception de la délibération 2024/015), Nicole BERGERAT, Djemaï LASSOUED, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Jean-Jacques PERCHAT, Georges BIRBA, Kadidiatou DIEBKILE, Benoît FARRAN, Thierry MARIN-CUDRAZ, Olivier BECRET, Estelle BOCKEL, Caroline THUEZ, Francis KLEIJN, Elodie SIMONE, Flavien PARISI, Nathalie CHEVALLIER.</p> <p><u>Pouvoirs</u> : Christine MAHE à Nicole BERGERAT, Martine POULLIE à Séjiane RENE, Thierry TABORSKI à Thierry MARIN-CUDRAZ.</p> <p><u>Absents</u> : Maurice ANDRIEU, Gilles MEKLER, Stéphanie DE CAMPOS, Olivier VELIN, Albert BAFFI, Catherine GASTAN-KLUG et Antoine CALDICOTE.</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désigné pour remplir cette fonction : Djemaï LASSOUED</p>

Le procès-verbal du conseil municipal du 6 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

2024/014 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU RECEVEUR MUNICIPAL DE LA COMMUNE

Rapporteur : Nicole BERGERAT

Le Conseil municipal, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Vu la balance pour l'exercice 2023 présentée par le Receveur :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023
- statuant sur l'exécution du budget 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion pour l'exercice 2023 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

2024/015- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET COMMUNAL
--

Rapporteur : Nicole BERGERAT.

Monsieur le Maire quitte la salle après que la présidence ait été confiée à Nicole BERGERAT, maire adjointe chargée des finances. Elle présente le compte administratif 2023 du budget communal, qui se résume ainsi :

Dépenses de fonctionnement	3 753 308,69 €
Recettes de fonctionnement	4 004 188,68 €
Résultat de l'exercice	250 879,99 €
Résultat de fonctionnement reporté	1 233 911,63 €
Résultat de clôture 2023/Fonctionnement	1 484 791,62 €
Dépenses d'investissement	1 230 781,58 €
Recettes d'investissement	1 712 853,58 €

Résultat de l'exercice	482 072,00 €
Résultat d'investissement reporté	1 148 405,07 €
Résultat de clôture 2023/Investissement	1 630 477,07 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023	3 115 268,69 €
Reste à réaliser 2023	84 072,55 €
TOTAL	3 031 196,14 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 de la commune, ainsi présenté.

2024/016 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Rapporteur : Nicole BERGERAT

Madame BERGERAT expose les taux d'imposition de chacune des trois taxes.

Les taux de référence pour 2023 sont les suivants :

- Taux de la taxe du foncier bâti : 37,63 %
- Taux de la taxe du foncier non bâti : 82,33 %
- Taux de la taxe d'habitation : 17,27 %

Compte tenu du contexte économique difficile, il est décidé d'appliquer une hausse de 3,5 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 contre : M. RENE, et 19 pour) :

- **VOTE** les taux d'imposition 2024 comme suit :
 - Taux de la taxe du foncier bâti : 38,95 %
 - Taux de la taxe du foncier non bâti : 85,22 %
 - Taux de la taxe d'habitation : 17,87 %
- **DIT** que la recette prévisionnelle au titre de la fiscalité directe locale d'un montant total de **2 259 281 €** sera imputée au budget primitif 2024, articles 73111/73132/73221/748312/74834 en section de fonctionnement.

2024/017 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Rapporteur : Nicole BERGERAT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, présenté par Nicole BERGERAT, maire adjointe chargée des finances, constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement	1 400 719,07 €
un excédent d'investissement	1 630 477,07 €
des restes à réaliser	84 072,55 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter une partie du résultat de la section de fonctionnement de 84 072,55 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement inscrit à l'article budgétaire **1068** « excédent de fonctionnement versé à l'investissement ».
- **DECIDE** de reporter le solde déduction faite de cette affectation, soit 1 400 719,07 € inscrits à la ligne budgétaire codifiée R **002** « résultat de fonctionnement reporté ».
- **DECIDE** de reporter le résultat de la section d'investissement soit 1 630 477,07 € inscrits à la ligne budgétaire codifiée R **001** « solde d'exécution positif reporté ».

2024/018 - SUBVENTIONS COMMUNALES 2024

Rapporteur : Nicole BERGERAT

Après avoir rappelé que les subventions communales ne peuvent être accordées qu'aux associations les sollicitant sur dossier déposé en mairie, Nicole BERGERAT donne lecture des montants de subvention accordées à chaque association et propose à l'assemblée de les voter en précisant qu'elles seront reprises dans le BP 2024 :

Article	Nom de l'organisme	Subvention 2024
657363	C.C.A.S	27 000,00 €
65748	A.B.C BOIS DU COUDRAY	900,00 €
65748	A.P.E. MARCEL PAGNOL	900,00 €
65748	A.S.T.T. PUISEUX EN FRANCE	1 500,00 €
65748	ACT' THEATRE PUISEUX	600,00 €
65748	AIKIDO CLUB	1 200,00 €
65748	ALS JUDO	2 500,00 €
65748	ANCIENS COMBATTANTS	1 000,00 €
65748	ASSOCIATION LOISIRS ET CULTURE	2 000,00 €
65748	ASSOCIATION DE BADMINTON	700,00 €
65748	ASSOCIATION LES PUISOUNOURS	600,00 €
65748	CERCLE MEDAILLES JEUNESSE SPORTS	400,00 €
65748	COMPAGNIE D'ARC LES DRAGONNIERS	1 500,00 €
65748	LA CROIX ROUGE	300,00 €
65748	ECLAIR DE PUISEUX EN FRANCE	2 000,00 €
65748	ECOLE ELEMENTAIRE BOIS DU COUDRAY	2 800,00 €
65748	ECOLE ELEMENTAIRE MARCEL PAGNOL	3 300,00 €
65748	FESTI' PUISEUX	2 200,00 €
65748	ASSOCIATION DE RECHERCHES HISTORIQUES MILITAIRES	200,00 €
65748	KARATE SHOTOKAN CLUB	1 000,00 €
65748	LA RECREATION	450,00 €
65748	PUISEUX ARC EN CIEL	600,00 €
65748	TENNIS CLUB	2 200,00 €
65748	A.S LA MUSCULATION – C.E.S. PUISEUX EN FRANCE	1 200,00 €
65748	SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	250,00 €
65748	ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN A LA THERAPEUTIQUE INFANTILE	250,00 €
65748	ATELIER DU TRICOT	200,00 €
65748	KAPAP-SELF-DEFENSE	750,00 €
65748	LA ROSERAIE	350,00 €
65748	BASKET	500,00 €
65748	VOLLEY-BALL	2 000,00 €
65748	OFFICE NATIONAL DES COMBATTANTS ET DES VICTIMES DE GUERRES - ONaCVG	50,00 €
65748	SAPEUR-POMPIER	250,00 €
TOTAL		61 650,00 €

Monsieur le maire précise que les subventions accordées aux associations ne sont attribuées qu'à celles qui proposent des activités à la population, sous quelque forme que ce soit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 pour et 2 abstentions : Mme BOCKEL et Mme CHEVALLIER) :

- **VOTE** les subventions ci-dessus énumérées prévues aux articles 657363 et 65748 du budget.

2024/019 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE
--

Rapporteur : Nicole BERGERAT

Après la présentation du rapport d'orientation budgétaire et la tenue du débat d'orientation budgétaire lors du conseil municipal du 6 mars dernier,

Après le vote des taux d'imposition des taxes directes locales et des subventions pour 2024,

Après avoir entendu l'exposé sur le projet du budget primitif de 2024, Nicole BERGERAT, adjointe aux finances, récapitule les principales lignes dudit budget :

Dépenses de fonctionnement	5 411 458,74 €
Dépenses d'investissement	4 162 383,87 €
Total des dépenses	9 573 842,61 €
Recettes de fonctionnement	5 411 458,74 €
Recettes d'investissement	4 162 386,87 €
Total des recettes	9 573 845,61 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 pour et 1 abstention : Mme BOCKEL) :

- **VOTE** le budget primitif 2024 ainsi présenté.

Compte rendu des décisions du Maire : Néant.

Questions diverses : Néant.

Fin du conseil à 18h45.